



LE FOCUS

Félicitation à nos 10 lauréats !

Pour cette 3^e édition des Trophées d'économies d'eau, le jury a récompensé dix structures :

Vendée Eau (85) pour son défi « Vendée Eau Challenge » qui s'adresse essentiellement aux touristes estivaux.



La Communauté d'agglomération du bassin de Brive et Suez Le LyRE (19) pour son projet DEM'Eau, les démonstrateurs d'économies d'eau, qui a pour objectif l'étude des consommations d'eau selon la mise en place de pratiques vertueuses.

L'agglomération du Cotentin (50) pour sa campagne spéciale sécheresse « L'eau est précieuse, veillons sur elle au quotidien ».



Eau 17 (17) pour sa campagne estivale « L'eau, on l'aime, on la préserve ».

Eaux de Grenoble Alpes (38) pour l'invention d'une ventouse à poteau incendie.



La Communauté de communes du Pays Mornantais et la société ONSEN (69) pour son dispositif Hippocampe permet une gestion économe de l'eau de la piscine municipale.

Le Service des Eaux du Vivier de la Communauté d'Agglomération du Niortais (79) pour ses actions plurielles dans les infrastructures de production et distribution d'eau potable depuis 15 ans qui a permis la division par deux des prélèvements sur le territoire.



La société Transeli (35) qui a modifié ses process permettant de diviser par cinq ses consommations en eau potable.

La mairie de Saint-Médard-de-Guizières (33), pour son dispositif de récupération et réutilisation d'eau de piscine pour l'arrosage et l'entretien des espaces publics, qui a reçu la mention Prix du jury.



La Chambre de commerce et d'industrie Bretagne (35), pour son dispositif ECOD'O régional qui accompagne les entreprises dans l'optimisation de leurs consommations et son volet « boucles locales » qui évalue les opportunités locales de la REUT qui a reçu la Mention spéciale.

Encore bravo à eux et un grand merci à tous les candidats de cette édition 2023 !

Retrouvez les présentations des dispositifs sous ce [lien](#).



LES APPELS A PROJET

EC'EAU - Economie circulaire de l'eau

La région Nouvelle Aquitaine propose de soutenir tout projet innovant (étude et travaux) pour diminuer les tensions sur la ressource. Il s'adresse aux entreprises privées, aux établissements publics et de santé, aux collectivités territoriales, etc. Candidatez avant le 30 avril 2024 ! [Pour en savoir plus](#)

Renouveler vos canalisations d'eau potable !

Sur le bassin Adour-Garonne, l'Agence de l'eau propose un appel à projet « renouvellement des canalisations d'eau potable ». À destination des collectivités, les candidatures sont ouvertes jusqu'au 28 juin 2024. [Pour en savoir plus](#)

L'appel à projet « Projets d'aménagements urbains, place à l'eau et à la nature ! » est réservé aux bailleurs sociaux publics et privés du bassin Rhin-Meuse. Il est possible de candidater jusqu'au 30 juin 2024 (deuxième session). [Pour en savoir plus](#)



ON EN PARLE DANS LA PRESSE

[UN DEFI POUR UN DECLIC ?]

Comment faire adopter des pratiques économes en eau ? En défiant vos habitants, vos collègues, votre famille, etc. vous donnez un objectif à appliquer ces bonnes pratiques : se dépasser, donner l'exemple, se valoriser !

[Mauges Communauté](#) soutient une démarche participative avec ses habitants. Pendant 6 mois, chaque foyer participant doit suivre ses consommations d'eau et appliquer des éco-gestes pour tenter de réduire ses consommations d'eau au moins 10 %. Mauges communauté donne ainsi un objectif raisonnable à atteindre pendant une durée déterminée et quatre raisons d'agir, dont la baisse de la facture d'eau et la protection de l'environnement. De quoi en décider plus d'un !

Dans le même objectif, [ALEC Montpellier Métropole](#), lauréat des Trophées 2022, a organisé en 2022 le Défi Eco l'Eau, en partenariat avec la commune de Castries, qui fixait comme objectif la réduction des consommations d'eau de 200 €. L'agence a mis à disposition des familles un kit hydro-économe d'une valeur de 40 € et a proposé deux ateliers pour se former aux écogestes. La commune de Castries a observé une diminution des consommations de 17 % de janvier à avril 2022.

[Vendée Eau](#), lauréat aux Trophées 2023, défie quant à lui les touristes de son territoire à économiser l'eau. Il s'appuie sur un vélo cargo qui sillonne les plages l'été et d'un [quizz](#) permettant de valider la réelle application quotidienne des écogestes.

Au-delà des adultes, il est également possible de défier les scolaires ! [ALEC Montpellier Métropole](#) a lancé sa 9^{ème} édition du défi des éco'minots. Ce défi est l'occasion d'engager toute une école ou un centre de loisirs dans un projet éco-citoyen et pédagogique. Ensemble, tous les acteurs de l'établissement se lancent le défi de réaliser des économies d'eau, essentiellement au travers d'éco-gestes et de l'optimisation du fonctionnement des équipements. Tous les mois, pendant 2 ans, les établissements participants reçoivent les relevés de consommation leur permettant de mesurer les efforts de chacun.

PRELEVEMENT EN EAU EN FRANCE : UN SUIVI NECESSAIRE

Comment ont été comptabilisés les 884 milliards de m³ d'eau prélevés en France en 2022 ? Quelles sont les modalités de déclaration pour prélever dans le milieu ? Quels acteurs sont concernés ?

La Banque nationale des prélèvements en eau est chargée de collecter et diffuser les données nationales. Gérée par l'Office français de la biodiversité, elle s'appuie sur les volumes globaux déclarés. En effet, au-delà de 10 000 m³/an, les prélèvements en eau sont soumis à déclaration et à autorisation s'ils sont supérieurs ou égales à 200 000 m³/an.

Si un déséquilibre entre les ressources et prélèvements en eau est durablement inscrit dans un territoire, ce territoire est classé parmi les zones de répartition des eaux (ZRE). Dans ces zones, les seuils d'autorisation et de déclaration des prélèvements sont abaissés.

Pour des prélèvements supérieurs à 10 000 m³/an (ou 7 000 m³/an en ZRE), le préleveur est assujéti à une redevance, récoltés par les agences de l'eau qui permettent le financement de projets œuvrant à l'amélioration de l'état qualitatif et/ ou quantitatif de la ressource.

Connaître les prélèvements en France est nécessaire afin d'améliorer les connaissances et garantir une gestion adaptée des demandes de prélèvement. L'objectif est d'assurer l'alimentation en eau potable, tout en conciliant l'ensemble des activités économiques et la préservation des écosystèmes aquatiques.

L'Office français de la biodiversité a publié en décembre 2023 un mémo retraçant le rôle de la Banque nationale des prélèvements en eau et présentant les données de prélèvement de 2020, consultable [ici](#).

PUBLICATIONS



Concevoir pour limiter la consommation d'eau à l'intérieur des bâtiments

Afin de minimiser l'usage de l'eau, un préalable est d'identifier finement l'ensemble des usages. Des solutions économes en eau peuvent être envisagées lors de la conception, mais également lors de la réalisation du projet.

<https://www.collectifdemarches.eu/wp-content/uploads/2023/10/Fiche-4.pdf>

Connaître les consommations pour conseiller, agir, concevoir

La connaissance des consommations pour les usages principaux de l'eau est une donnée essentielle pour mieux conseiller, agir, et concevoir. Cette connaissance permet d'identifier les opportunités d'économies d'eau.

<https://www.collectifdemarches.eu/wp-content/uploads/2023/09/Fiche-5.pdf>



À VENIR TRES PROCHAINEMENT

Élaborer une stratégie tarifaire - Enjeux et facteurs déterminant la facture d'eau

Quels éléments prendre en compte lors de l'élaboration d'une tarification ? Quelles sont les contraintes juridiques ? Cette première note sera suivie d'une seconde ayant pour objectif de prendre en compte les enjeux sociaux et environnementaux. <https://www.club-ecodeau.fr/>



ELABORER UNE STRATEGIE
TARIFAIRE
Enjeux et facteurs déterminant
la facture d'eau



 **ÉVÈNEMENTS****Évènements passés**

14 décembre 2023 Cérémonie de remise des prix des Trophées d'économies d'eau 2023

Le replay est disponible ici : <https://www.club-ecodeau.fr/les-trophees/les-trophees-deconomie-deau-2023/>

Prochainement

1^{er} février 2024 Atelier du Club des économies d'eau au CGLE

Participez à l'atelier « Maîtriser les consommations : De la connaissance des usages aux actions d'économies d'eau » qui aura lieu de 9h30 à 10h30 au Carrefour des gestions locales de l'eau à Rennes.

Connaître les types d'usages et d'usagers de l'eau sur son territoire permet d'une part de cibler et d'adapter les démarches d'économies sur des usages ou usagers identifiés, et d'autre part de maîtriser les recettes et investissements du service. Construire un référentiel de suivi des consommations semble être un préalable à l'élaboration d'un plan d'actions d'économies d'eau et à l'établissement d'une structure tarifaire efficace. [Je m'inscris !](#)



Le club ainsi que la
FNCCR vous
souhaitent une
excellente année 2024

Pour cette nouvelle année
2024, le Club vous annonce
que :

Le site du



est fin prêt !

Retrouvez dès à présent toutes nos actualités, publications et autres informations sur notre site dédié :

<https://www.club-ecodeau.fr/>